



Demande d'aides pour le projet

« Développement des échecs dans la mixité »

[Microsoft Word - Points de développement de la Mixité \(ligueechecsgrandest.fr\)](http://ligueechecsgrandest.fr)

| CLUB D'ECHECS DE : | | |
|---|--|-------------------|
| 4. Développement des échecs au féminin (voir cahier des charges)* | | |
| Toute demande d'aide doit être précédée par une convention de partenariat signée par la LEGE et le Club | | |
| Intitulé de l'action | Description de l'aide versée | Montant indicatif |
| 4.1 Primo licences : | Pour la licence A d'une nouvelle licenciée adulte (50 % adhésion; 25 € max; 10 max. par département). OK pour les cadettes et juniors | 25 € |
| 4.2 Couples Adhérents Aide adhésion mère-enfant | Pour l'adhésion du couple mari et femme, la prise de licence de la joueuse est aidée par la Lege selon les modalités suivantes (50 % adhésion; 25 € max; 10 max. par département.) | 25 € |
| 4.3 Bénévoles | (prise en charge de la licence A à hauteur du versement FFE) | 47 € |
| 4.4 Formation des joueuses adultes | La Ligue prend en charge une partie de l'inscription des joueuses aux stages (50 % adhésion; 25 € max; 10 max. par département.) | 25 € |
| *Présent dans le barème des aides hors compétitions voté au CODIR du 21/11/2022 | | |

Description et liste des personnes concernées par l'aide

- Etablir la liste des personnes concernées par l'aide et donner des précisions sur l'action menée. Photos, extraits de presse, convention municipales, autres, ...

